

2<sup>ème</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« Centre de Documentation sur les Migrations Humaines »

**Entre les soussignés :**

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Centre de Documentation sur les Migrations Humaines » représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 13 est ajouté à la convention conclue le 26 janvier 2015 entre parties :

**Article 13.- Disposition transitoire**

Pour l'exercice 2019, une aide supplémentaire d'un montant de 9.000 EUR est accordée à l'association pour couvrir le salaire de Monsieur Narcisse Dovenon d'octobre à décembre 2019.

Pour l'exercice 2019 le montant total attribué à la Fondation s'élève donc à 72.000 EUR

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **- 3 SEP. 2019**

Pour l'Association



Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg



Sam Tanson  
Ministre de la Culture